



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SOREL-TRACY**

Extrait du procès-verbal de la séance du comité administratif de la Ville de Sorel-Tracy, tenue le 22 septembre 2003

Résolution n° 03-336c

CONSIDÉRANT que des travaux de dragage doivent être effectués par la Société des parcs industriels Sorel-Tracy à l'embouchure de la rivière Richelieu,

CONSIDÉRANT qu'une partie du terrain formant le parc industriel Edouard-Simard est présentement pressentie comme lieu d'entrepôt des sédiments non contaminés recueillis,

CONSIDÉRANT que ledit terrain appartient à la Ville de Sorel-Tracy ,

CONSIDÉRANT les rapports des 7 juillet 2003 et 18 septembre 2003 soumis par M. Pierre Dauphinais, directeur du Service de la planification et du développement urbain, concernant la disposition des sédiments de dragage de l'embouchure de la rivière Richelieu,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de Tecsuit inc. concernant le séchage des sédiments,

CONSIDÉRANT que le dépôt des sédiments sur ce terrain ne vient pas compromettre à moyen terme son utilisation pour d'autres activités,

IL EST PROPOSÉ par M. Denis Dumont, appuyé par M. Jacques Tremblay, que le comité recommande que le conseil entérine la demande de dépôt de sédiments provenant du dragage de l'embouchure sur une partie du terrain du parc industriel Edouard-Simard d'une superficie d'environ 25 000 m² tel que démontré sur le plan annexé au rapport du 7 juillet 2003 de M. Pierre Dauphinais.



N° 03-336c

- 2 -

M. Marcel Lavallée demande le vote : M^{me} Michèle Lacombe-Gauthier et MM. André Bélanger, Jacques Tremblay, Denis Dumont, Yvon Bibeau, Daniel Bérubé, Michel Berthiaume et André Potvin votent pour la proposition, alors que M. Marcel Lavallée vote contre.

Adopté majoritairement

Extrait certifié conforme

Sorel-Tracy, le 24 septembre 2003

René Chevalier, greffier

RC/nm